

Vu par être
annexe à la délibération
N° 2803201301

Le Maire,
signé
Nicolas BRIDONNETU



Commune de **LONGEVILLE SUR MER (85)**

Révision du Schéma Directeur d'Assainissement

Note synthétique d'actualisation du rapport final
(dossier GES n°6223 d'Avril 2004)



GES n° 12076

Juin 2012



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE	2
2. EVOLUTION DE L'HABITAT	3
3. EVOLUTION DES FILIERES	4
4. COMPATIBILITE DES OUVRAGES D'EPURATION	6
4.1. Capacité de la station d'épuration	6
4.2. Fonctionnement actuel	6
4.3. Adéquation de la capacité de traitement en situation future	6
5. CONCLUSION	8
ANNEXES	9

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objet de cette note est de synthétiser les données du schéma directeur d'assainissement (révision d'Avril 2004), dans le cadre de la présentation et l'instruction du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La configuration du bâti, l'aptitude des sols à l'assainissement autonome et le bilan de l'épuration avaient été présentés. Les différentes filières de traitement possibles avaient ainsi été étudiées.

Le précédent zonage d'assainissement a ainsi été validé le 25 avril 2006 lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Cette note reprend les principales données du rapport d'Avril 2004 et précise en complément les aménagements et modifications projetés concernant le zonage d'assainissement.

L'objectif global de cette étude de zonage actualisé est de fournir aux élus des éléments techniques et financiers leur permettant d'effectuer le choix le plus judicieux sur la ou les techniques d'épuration à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire communal.

2. EVOLUTION DE L'HABITAT

La commune de Longeville sur Mer a connu un développement important de l'urbanisation avec la construction d'environ 400 logements sur les 10 dernières années.

La collectivité souhaite poursuivre son développement urbain sur ce rythme, soit environ 400 logements supplémentaires sur les 10 prochaines années.

Ce développement sur le territoire communal est aujourd'hui concentré sur la périphérie du bourg.

Les autres secteurs (côtiers notamment) ne sont plus proposés à la construction (à l'exception d'un projet aux Conches) et sont situés en dehors de toute zone constructible projetée par le PLU.

Actuellement, environ 230 logements sont projetés à moyen terme (d'ici 5 ans environ) :

- environ 180 lots répartis sur 4 secteurs en périphérie du bourg, et intégrés dans le projet d'assainissement collectif,
- environ 50 lots sur le secteur des Conches (Association Foncière Urbaine des Tulipes), également intégrés dans le secteur relevant de l'assainissement collectif.

A plus long terme (10 ans), 400 logements devraient ainsi être construits.

Les orientations projetées par le PLU à long terme auront également pour objectif de maintenir le développement urbain dans la périphérie du bourg. En dehors du bourg et des secteurs déjà urbanisés, aucun développement n'est projeté : les secteurs concernés sont définis par le PLU comme non constructibles.

3. EVOLUTION DES FILIERES

Les propositions de zonage présentées au dossier d'Avril 2004 (chapitre 4.4) et validé le 25 avril 2006 (date de révision du POS) sont globalement proches et cohérentes avec le zonage existant et les perspectives d'assainissement projetées.

Depuis 2004, la collectivité a en effet réalisé différents travaux d'assainissement en vue de raccorder les principaux secteurs ayant fait l'objet de l'étude initiale (cf. tableau ci-après).

Tableau 1 : Evolution des filière envisagées pour chaque secteur étudié lors de l'étude initiale d'Avril 2004

Projet	Localisation	Filière proposée en 2004	Filière proposée en 2012	Justification
1	La Pépière	Collectif	Collectif	Raccordement effectif
2	Le Chêne Vert	Autonome	Collectif	Urbanisation Raccordement effectif
3	Le Prieuré	Collectif (2 habitations) Autonome (1 habitation)	Collectif (2 habitations) Autonome (1 habitation)	Raccordement effectif pour les 2 habitations projetées
4	Rue de la Chouanne	Collectif	Collectif	Raccordement effectif
5	L'Aurière	Autonome	Collectif	Urbanisation Raccordement effectif
6	Les Combes – Les Châtelaines - La Guérinière	Collectif (Les Combes, la Guérinière) Autonome (Les Châtelaines)	Collectif (Les Combes, la Guérinière) Autonome (Les Châtelaines)	Raccordement effectif pour les Combes et la Guérinière
7	Le Cartelin	Collectif	Autonome	Projet de lotissement abandonné
8	La Raisinière	Collectif (50 habitations) Autonome (2 habitations)	Collectif (51 habitations) Autonome (1 habitation)	Raccordement effectif (maintien autonome pour une habitation)
9	Rue de la Parée	Collectif	Collectif	Raccordement effectif
10	Le Bouil	Collectif	Collectif	Raccordement effectif
11	Allée des Fontaines	Collectif (pour 4 habitations) Autonome (pour 1 habitation)	Autonome	Projet de lotissement abandonné
12	Le Chemin du Roi	Collectif (pour 2 habitations) Autonome (pour 10 habitations)	Collectif (pour 7 habitations) Autonome (pour 3 habitations)	Raccordement effectif pour 7 habitations
13	La Motte Martin	Autonome	Collectif	Raccordement effectif
14	L'Épingle	Autonome	Collectif	Raccordement effectif
15	La Maisonnette	Autonome	Collectif	Projet collectif retenu (proximité du réseau)
16	Le Fief Abenaire	Collectif	Collectif	Raccordement effectif
17	Les Rivières	Autonome	Autonome	-
18	Les Ardilliers	Autonome	Autonome	-
19	Les Rabouillères	Autonome	Autonome	-
20	L'Alouettière	Autonome	Autonome	-
21	L'Aufranchère, La Brûlerie, La Mongerie	Autonome	Autonome	-
22	La Chaîne La Michenottière	Collectif	Collectif	Projet maintenu
23	Le Champ Clos	Autonome	Autonome	-
24	La Guilbaudière	Autonome	Autonome	-
25	Route d'Angles	Autonome	Autonome	-

Ainsi, parmi les différents projets étudiés et proposés en assainissement collectif, la majorité des secteurs existants ont été effectivement raccordés à ce jour (projets 1, 2, 3, 4, 5, 6 (partiel), 8, 9, 10, 12 (partiel), 13, 14 et 16).

Deux secteurs sont toujours en projet : la Maisonnette (projet 15) et le secteur de la Chaîne/ La Michenottière (projet 22b, avec notamment le raccordement du camping de la Michenottière – capacité d'accueil de 600 personnes maximum).

Les secteurs du Cartelin (projet 7) et de l'Allée des Fontaines (projet 11), initialement proposés en assainissement collectif, ne sont plus retenus : les projets de développement (lotissements) n'ont pas abouti et le raccordement des habitations existantes n'est plus économiquement et techniquement pertinent.

Le secteur de la route d'Angles (projets 17 à 21, 25), à l'est de la Chaîne, ainsi que ceux du Champs Clos (projet 23) et de la Guilbaudière (projet 24) sont maintenus en assainissement autonome du fait de l'éloignement.

4. COMPATIBILITE DES OUVRAGES D'EPURATION

4.1. CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION

La commune de Longeville sur Mer dispose actuellement d'un système d'épuration biologique de type boues activées en aération prolongée qui traite la totalité des eaux usées collectées, conformément à son arrêté préfectoral d'autorisation du 2 octobre 1994.

La capacité nominale de cette station est de 6 500 équivalents habitants (975 m³/jour).

La capacité de traitement en pointe est portée à 13 000 équivalents-habitants grâce à trois lagunes de 10 000 m³ chacune qui assurent le stockage des effluents prétraités en période estivale et le traitement différé et progressif après l'été sur la filière épuratoire.

4.2. FONCTIONNEMENT ACTUEL

Le rapport annuel de 2011 du délégataire sur le service de l'assainissement (SAUR) indique que le fonctionnement de la station d'épuration est satisfaisant : les valeurs limites de rejet au milieu naturel sont respectées et aucun dysfonctionnement majeur n'a été relevé.

La charge hydraulique en 2011 varie de 18 à 40% hors période estivale et atteint respectivement 78 et 91% en juillet et août (avec le stockage en lagunes). La charge organique est plus hétérogène : de 8 à 48% hors période estivale, et de 48 à 77% de juillet à août.

La station d'épuration actuelle permet de traiter effacement les eaux usées tout au long de l'année, et notamment en période estivale grâce aux lagunes de stockage.

4.3. ADEQUATION DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT EN SITUATION FUTURE

Compte-tenu de la particularité de l'habitat sur la commune (près de 70% de logements occasionnels ou résidences secondaires), deux périodes sont distinguées :

- période estivale (juillet et août),
- hors période estivale (de septembre à juin).

Le raisonnement sera basé sur la capacité hydraulique de la station d'épuration (avec 1 équivalent habitant = 150 litres/jour). Le nombre de contrat (abonnés) en 2011 est de 2583.

Tableau 2 : Estimation du volume à traiter en situation future

	Hors période estivale	Période estivale	
		Juillet	Aout
Volume 2011 (m3/j)	594*	1 177	1 371
Volume / abonné (l/abonné/jour)	230	456	531
Volume pour 230 abonnés supplémentaires sur 5 ans (m3/j)	53	105	122
Volume pour 400 abonnés supplémentaires sur 10 ans (m3/j)	92	182	212
Camping de la Michenottière - Capacité de 600 personnes (300 EH)	45	45	45
Volume total à traiter (m3/j) d'ici 5 ans	692	1 327	1 538
Volume total à traiter (m3/j) d'ici 10 ans	731	1 404	1 628
Charges équivalentes (EH) d'ici 5 ans	4 613	8 847	10 253
Charges équivalentes (EH) d'ici 10 ans	4 873	9 360	10 853
Volume supplémentaire à stocker (m3/j) d'ici 5 ans	-	352	563
Volume supplémentaire à stocker (m3/j) d'ici 5 ans	-	429	653

Hors période estivale, le volume à traiter reste inférieur à la capacité nominale de traitement (6 500 EH).

En période estivale, la charge à traiter reste inférieure à 13 000 EH : la station serait donc suffisamment dimensionnée avec ses lagunes dédiées à la surcharge collectée en été.

Le volume à stocker (par rapport à la capacité de traitement de 975 m³/jour) représenterait au global :

- 28 365 m³ (sur juillet et août) d'ici 5 ans (pour 230 logements supplémentaires et le raccordement du camping de la Michenottière),
- 33 542 m³ (sur juillet et août) à terme d'ici 10 ans.

Les capacités de stockage des lagunes apparaissent suffisantes pour les projets à moyen terme (5 ans). A plus long terme, les capacités seraient à peines suffisantes. La recherche de stockage supplémentaire (utilisation des lagunes de finitions par exemple) pourrait s'avérer nécessaire pour garantir un traitement efficace des eaux usées.

On conseillera ainsi, en fonction de développement urbain, la réalisation d'un audit complémentaire sur le fonctionnement de la station d'épuration pour vérifier sa capacité d'ici 5 ans environ et prévoir éventuellement des aménagements nécessaires aux stockages des volumes supplémentaires, voire à une extension de la capacité de traitement.

5. CONCLUSION

Les différents schémas d'assainissement possibles pour la commune de Longeville sur Mer ont été décrits et comparés dans l'étude de 2004.

La présente note permet d'actualiser les besoins de zonage d'assainissement au regard du développement de l'habitat.

La carte de zonage a ainsi été actualisée à partir :

- des projets réalisés depuis 2004,
- des projets en cours (au niveau des zones déjà agglomérées),
- des projets d'urbanisation future, qui seront à l'avenir concentrés en périphérie du bourg (ainsi qu'un projet à proximité des Conches).

La station d'épuration actuelle apparaît suffisamment dimensionnée pour traiter efficacement les eaux usées supplémentaires liées aux projets de raccordement de secteurs agglomérés existants et des futures zones urbanisées à court et moyen terme. A long terme, la capacité de traitement de la station d'épuration nécessitera d'être revalidée, notamment par rapport aux capacités de stockages des eaux usées en période estivale.

La carte de zonage présentée en annexe a été retenue par la collectivité comme étant la mieux adaptée, à l'appui des critères techniques et économiques présentés dans l'étude initiale.

ANNEXES

- 1 Proposition de zonage d'assainissement (échelle 1/10 000^{ème})
- 2 Plan du réseau d'assainissement

ANNEXE 1

Proposition de zonage d'assainissement (échelle 1/10 000^{ème})

ANNEXE 2

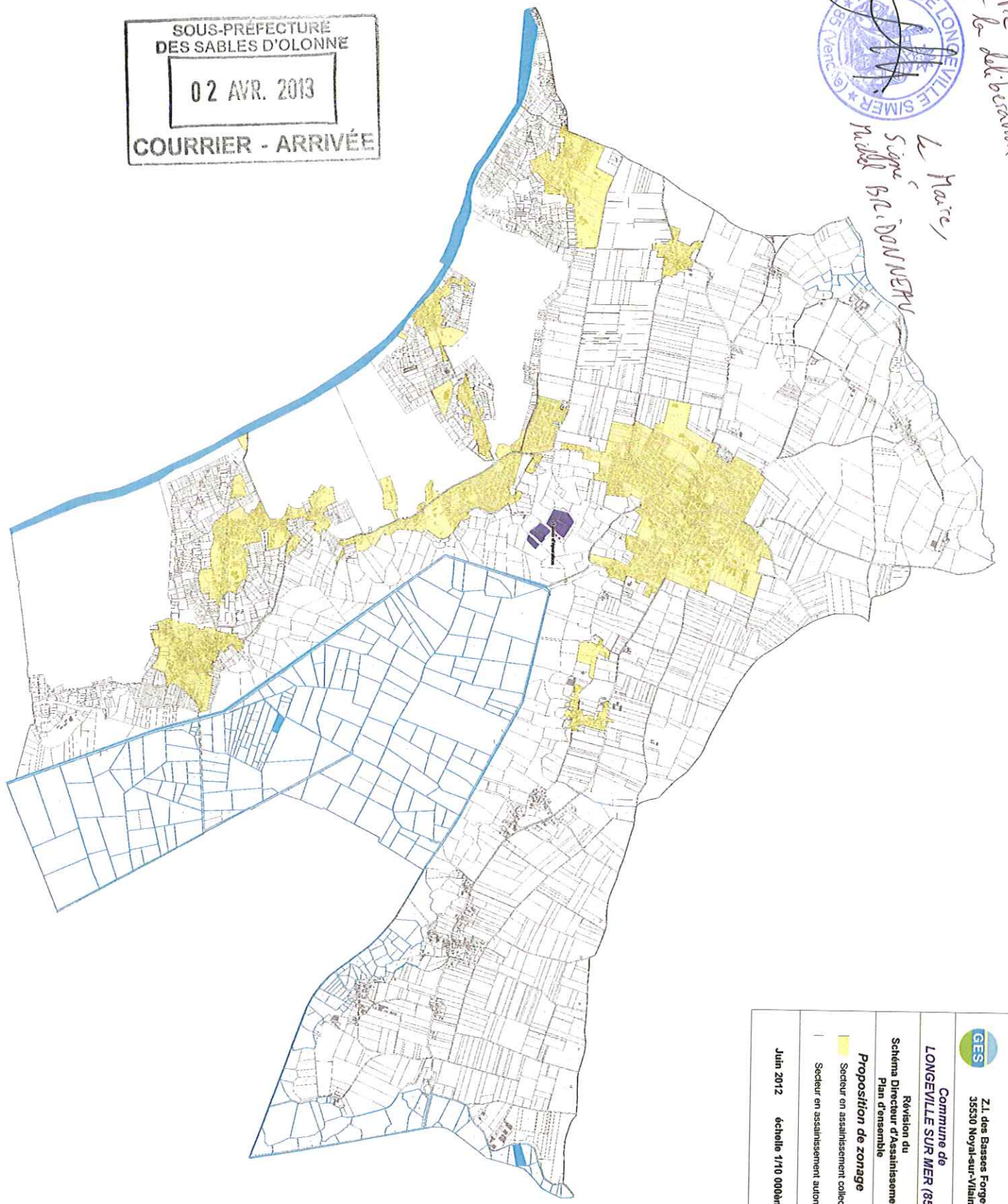
**Plan du réseau d'assainissement
(document SAUR)**

Vo pour être libération
 amorce
 9803201304

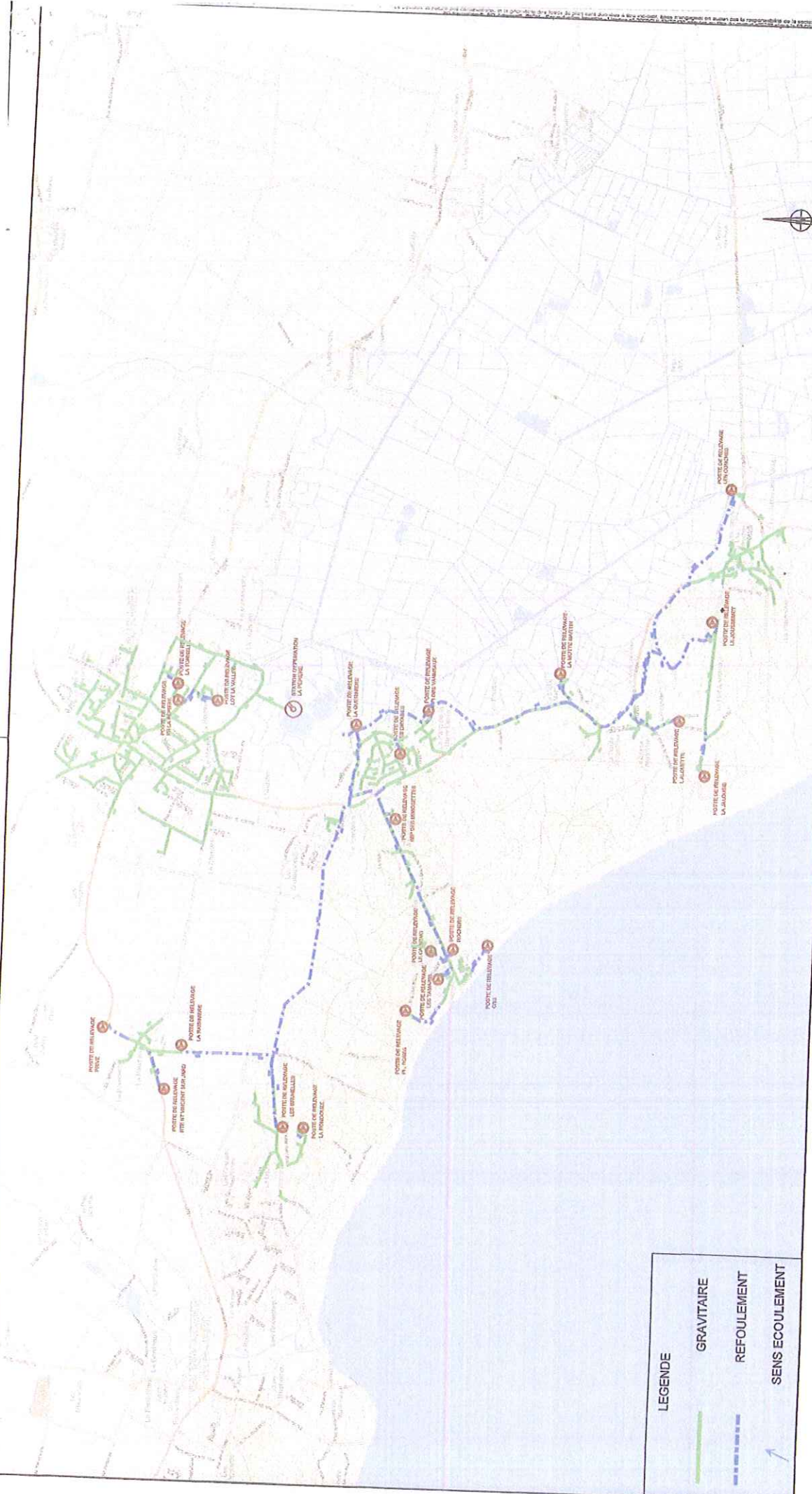


Le Maire,
 Signé
 Michel BILLOUVERNE

SOUS-PREFECTURE
 DES SABLES D'OLONNE
 02 AVR. 2013
 COURRIER - ARRIVÉE



	ZI des Basses Forges 35530 Noyal-sur-Vilaine
Commune de LONGEVILLE SUR MER (85)	Révision du Schéma Directeur d'Assainissement Plan d'ensemble
Proposition de zonage	Secteur en assainissement collectif
Secteur en assainissement autonome	
Juin 2012	échelle 1/10 000ème



LEGENDE

GRAVITAIRE

REFOULEMENT

SENS ECOULEMENT

Date d'impression : 05/03/2012

DIFFUSION CONTROLEE

Ind	Date	Établi par	Visa	Nature des modifications	Date	Verifié/Approuvé	Visa
12	05/03/2012	N. MANDIN			05/03/2012	JIL GAUVRIT	

Département de la Vendée

Format : A3

Echelle : 1/25000

Plan : 02.350.2.1



COMMUNE DE
LONGEVILLÉ SUR MER
 RESEAU EAUX USEES
 SCHEMA GENERAL DU RESEAU

Planche : 1/1

Indice : 12



CENTRE VENDEE-DEUX SEVRES
 RUE DU COMMERCE
 Z.I.S.
 85033 LA ROCHE SUR YON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LONGEVILLE-SUR-MER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze, le dix huit du mois de juin, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LONGEVILLE-SUR-MER, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. BRIDONNEAU Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux en activité : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2012

PRÉSENTS (15) : BIRONNEAU Patrice, BOURASSEAU Gabriel, BOURGOIN Charles, BRIDONNEAU Michel, JARRY David, JOUSSET Didier, LACHEUX Jean-Jacques, LE BIHAN Geneviève, LEVÉ Dominique, MIGNÉ Gilbert, MONNIER Thierry, PASQUEREAU Annick, SEGUINET Annie, SOMMEREUX Nicolas et THÉRON Claude, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS (4) :

AUNEAU Florence a donné pouvoir à THERON Claude
THIBAUD Mickaël a donné pouvoir à BRIDONNEAU Michel
SENET Denis a donné pouvoir à JARRY David
QUAIREAU James

Le **procès verbal** de la dernière séance du Conseil Municipal est **adopté** à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur JARRY David.
Le Conseil a choisi pour secrétaire auxiliaire Monsieur BRINSTER Tony.

18-06-2012-02 Projet de zonage assainissement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 avril 2006, le Conseil Municipal a approuvé le plan de zonage de l'assainissement de la commune.

Depuis l'étude réalisée en 2004, certaines zones ont été desservies par l'assainissement collectif et diverses extensions de réseau ont été effectuées. Il convient désormais de mettre à jour ce document et la société GES a été sollicitée afin de réaliser cette actualisation.

M BIRONNEAU dit que la mise à jour de ce plan de zonage assainissement était indispensable car ce document devait être actualisé pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme.

M JARRY précise qu'à l'époque l'étude de ce zonage avait porté sur l'ensemble du territoire de la commune, y compris les hameaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de valider le projet de zonage assainissement ainsi que le dossier de révision du schéma directeur d'assainissement
- **DIT** que ces documents seront annexés à la présente délibération
- **AUTORISE M le Maire** à faire réaliser l'enquête publique conformément à l'article R224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait et délibéré en Mairie de LONGEVILLE SUR MER, les jours, mois et an que dessus
Au registre ont signé les membres présents.

Longeville-sur-mer, le 22/06/2012

Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Secrétaire Général
Tony BRINSTER

085-218501278-20120618-18-06-2012-02-DE.
Numéro : 18-06-2012-02
Objet : Approbation zonage schéma directeur d'assainissement
Date de décision : 18/06/2012
Date de transmission : 22/06/2012



